



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Conseil national de la vie associative

Question écrite n° 2925

#### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre quel est le bilan d'activité du Conseil national de la vie associative placé auprès du Premier ministre depuis sa création par un décret en date du 25 février 1983. Il lui demande notamment quelles ont été les réformes proposées pour améliorer le sort des associations et quelles ont été les études utiles au développement de ce mouvement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - C'est dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le décret du 25 février 1983 qu'il convient d'apprécier le bilan de l'activité du Conseil national de la vie associative depuis sa création. Cette mission est triple : établir un bilan annuel de la vie associative, faire toutes propositions de réforme susceptibles d'améliorer celle-ci et conduire également les études utiles à son développement. S'agissant plus particulièrement des propositions de réforme faites par le Conseil national de la vie associative au travers de ses avis et recommandations, celles-ci portent essentiellement sur le financement de la formation des bénévoles et les conditions d'exercice du bénévolat, les rapports juridiques entre les pouvoirs publics et les associations ayant une activité d'intérêt général, le financement - notamment en fonds propres - et la fiscalité des associations. Les conditions d'exercice d'une activité économique par les associations ont également fait l'objet d'une réflexion et de propositions. L'avis émis, sur saisine du ministre chargé de l'économie sociale, par le Conseil national de la vie associative le 4 février 1988, sous l'intitulé « Pour une vie associative mieux reconnue dans ses fonctions économiques et dans ses actions d'intérêt général » reprend et développe les thèmes évoqués ci-dessus. Les propositions concernant le financement et la fiscalité des associations y tiennent une place particulièrement importante. L'ensemble de ces propositions fait l'objet d'une étude attentive de la part des services du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre en liaison avec les départements ministériels concernés. Certaines ont déjà été retenues par le Gouvernement. C'est le cas des dispositions nouvelles concernant la taxe sur les salaires contenues dans le projet de loi de finances 1989. Le Conseil national de la vie associative a également effectué un certain nombre d'études concernant les domaines suivants : plan comptable des associations ; financement des associations ; problèmes de communication des associations. Enfin, une importante étude comparative sur le statut des associations sans but lucratif dans la CEE est actuellement en cours.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2925

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 septembre 1988, page 2641